

SÉANCE DU 6 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcissede-Rimouski tenue le 6 mai 2024 à 19h, à la salle Ani

cet Proulx à Saint-Narcisse-deRimouski, et à laquelle étaient présents :

GUERTIN, Mario	Maire
BANVILLE, David	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
CARON, Marie-Hélène	Conseillère #3
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
SOUCY, Gervais	Conseiller #5
DUCHESNE, Robert	Conseiller #6

Ainsi que madame Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale, greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Monsieur le maire remercie tout le monde pour leur présence, une dizaine de citoyens sont présents lors de la séance. Monsieur le maire donne mention à l'équipe administrative en lien avec la semaine du soutien administratif qui a eu lieu deux semaines précédant la séance du conseil municipal.

20240501 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcissede-Rimouski et d'y ajouter les points suivants au varia ;

Appui à la municipalité de Saint-Fabien ;
Approbation de la dépense pour le sel adoucisseur.

20240502 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal du 2 avril 2024 ;
CONSIDÉRANT QUE les corrections ont été apportés concernant les compte à payer et que ceux-ci étaient de 84 460.93\$;
Il est proposé par Marie-Hélène Caron appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption du procès-verbal du 2 avril 2024.

20240503 - COMPTES À PAYER

I l est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du mois de mars au montant 442 148.32\$ et les salaires nets de mars au montant de 52 462.10\$. La directrice générale Vanessa Ruest-Vignola confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. La direct on générale avise aussi que des revenus de 172 412.14\$ ont fait l'objet d'entrée d'argent ce mois-ci.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été remise au membre du conseil municipal et ne comporte aucune demande ni questions.

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE Une seule plainte écrite a été reçue et cette dernière a été remise à l'inspecteur en urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question sur l'ordre du jour n'est posée.

20240504 ADOPTION DU RÉGLEMENT 392-2024 RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 5 mars pour le règlement

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Gervais Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 392-2024, règlement relatif aux usages conditionnels.

20240505 - MANDAT - AVOCATS BSL INC. - DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION EN VERTU DE
L'ARTICLE 9 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENT PERSONNELS

ATTENDU QU' une demande d'accès à l'information a été faite à la Municipalité de Saint-Narcisse-
de-Rimouski en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des renseignements
personnels.

SUR LA PROPOSITION de Guillaume Soucy APPUYÉE par Gervais Soucy il est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de mandater l'étude Avocats BSL inc. et ses procureurs afin de conseiller et représenter la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski dans le cadre de cette demande d'accès à l'information.

20240506 - AUTORISTION AU COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ POUR LA DIRECTRICE GENERALE
AINSI QUE LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE

I l est proposé par Robert Duchesne appuyé par Marie-Hélène Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la directrice générale et de la directrice générale adjointe au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu à Matane.

20240507 - EMBAUCHE D'UN NOUVEL EMPLOYÉ DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le poste de mécanicien et de journalier de voirie a été affiché pendant une période d'un mois ;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures reçues ont été analysés une par une ,

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu démontre une belle expérience ainsi qu'une polyvalence nécessaire au bon déroulement des travaux publics ;

Il est proposé par Gervais Soucy, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Soni Côté Lemieux à titre de mécanicien et employé de voirie. Le conseil municipal autorise par le fait même la signature du contrat de travail par la directrice générale.

20240508 - AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À LA SIGNATURE DES PERMIS D'URBANISME

ATTENDU QUE l'inspecteur en urbanisme doit s'absenter pour des périodes de vacances ;

Il est proposé par David Banville, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Dominique Michaud, directrice générale adjointe à signer les permis d'urbanisme en l'absence de l'inspecteur en urbanisme monsieur Gerry Chapman.

20240509- ABROGATION DE LA RÉOLUTION : R-20240413

CONSIDÉRANT QU' il y a eu un changement au montant du contrat pour la réfection du plancher du CPE ;

Il est proposé par David Banville, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution R-20240413.

20240510- SOUTIEN AU PROJET ESTIVAL PARALOEIL

CONSIDÉRANT QUE le projet estival de PARALOEIL est un projet plus qu'intéressant pour la population de Saint-Narcisse-de-Rimouski ;

CONSIDÉRANT QUE ce serait un bel offre d'activité pour notre paroisse ,

Il est proposé par Gervais Soucy, appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de soutenir le projet estival de PARALOEIL en démontrant notre intérêt pour cette belle initiative.

20240511-MAINLEVÉE DE CLAUDE RÉSOLUTOIRE

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Gervais Soucy et résolu qu'en sa qualité de vendeur, la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accorde mainlevée totale pure et simple de l'inscription de tous les droits résultant de la clause résolutoire mentionnée à l'acte notarié lors de l'achat du lot mentionné. Par le fait même le conseil municipal autorise madame Vanessa Ruest-Vignola ou monsieur Mario Guertin à signer tous documents reliés à une future demande de mainlevée de clause résolutoire concernant la reprise du terrain en cas de non-respect des clauses préalablement acceptées.

20240512-CONFIRMATION DE LA TENUE D'UN CAMP DE JOUR DANS LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉTÉ 2024 ET DE LA VOLONTÉ DE BÉNÉFICIER DES SERVICES DE LA RESSOURCES SPÉCIALISÉ INTER MUNICIPALE

Il est proposé par Guillaume Soucy, appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski confirme la tenue d'un camp de jour dans sa municipalité pour l'été 2024 et confirme sa volonté de bénéficier des services de la ressource spécialisé inter municipale et ce sans frais reliés.

20240513-PROLONGEMENT D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION- ALIMENTATION D'UN CAMPING DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI RIMOUSKINEIGETTE

ATTENDU QU' un camping verra le jour sur le territoire de la municipalité de SaintNarcisse-de-Rimouski ;

ATTENDU QUE cela offrira un offre touristique supplémentaire ;

Il est proposé par Gervais Soucy, appuyé par Marie-Hélène Caron et résolu à l'unanimité de confirmer l'accord du conseil municipal au prolongement de la ligne de distribution et d'informer

le demandeur que nous ne voyons aucun problème à la suite du projet d'alimentation d'un camping.

20240514-DEMANDE DE LA CORPORATION DES LOIRSIRS

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs de Saint-Narcisse-de-Rimouski est responsable des festivités de la Saint-Jean-Baptiste

Il est proposé par Jonathan Proulx, appuyé par et résolu à l'unanimité d'accepter les demandes de la Corporation des Loisirs soit :

- De prêter deux BBQ de la municipalité et les avoirs directement au centre multifonctionnel (plateau du haut); De prêter deux bombonnes de propane; D'autoriser l'accès total aux terrains et aux infrastructures de la municipalité du centre multifonctionnel incluant le terrain libre derrière le terrain de balle-molle;
- De rendre disponible trois bacs à déchets et trois bacs de recyclage supplémentaire sur le site du centre multifonctionnel; De prêter un chapiteau pop-up pour la vente de hot-dog;
- De rendre disponibles les tables à pique-nique (quelques-unes sur le plateau du haut et les autres sur le plateau du bas);
- De rendre disponible six clôtures jaunes pour restreindre l'accès au stationnement;
- De prêter le projecteur appartenant à la municipalité;
- De prêter les glacières de la municipalité;
- De rendre disponible un boyau d'arrosage afin d'approvisionner la machine à mousse;
- De prêter plusieurs extensions;

20240415-OFFRE DE SERVICE SUPPLÉMENTAIRE À LA TECQ PAR INOV CONSIDÉRANT QUE des relevés supplémentaires ont été nécessaires à la production de l'appel d'offre pour la T ECQ ;

Il est proposé par Gervais Soucy, appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'entériner l'offre de service supplémentaire de 6400\$ afin de maintenir le bon déroulement pour la rédaction de l'appel d'offre pour les travaux prévus à la TECQ.

20240516- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU QUE ;

- L'abri à sel a reçu un avis de non-conformité de la part du ministère de l'environnement.
- Le garage municipal comporte plusieurs problématiques.
- Le programme du PRACIM offre du financement intéressant pour la reconstruction de ces bâtiments et que les deux bâtiments pourraient faire l'objet d'une même demande

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gervais Soucy appuyé par Marie-Hélène Caron et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski

- Autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- A pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- S'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- Confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

20240517-ENTENTE DÉVELOPPEMENT CULTUREL/ PROMOTEUR

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski souhaite effectuer le dépôt du projet culturel à l'Entente de développement culturelle de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'appel de projet du mois d'avril 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski]

Approuve le dépôt du projet « Infuser l'art à Saint-Narcisse » à l'entente de développement culturel

Confirme sa contribution au projet

Désigne Vanessa Ruest-Vignola ou Mikaël Jacques à agir au nom de l'organisme dans le cadre de cette demande.

20240518-DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski souhaite effectuer le dépôt du projet au Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) de Loisirs et Sport Bas-Saint-Laurent pour l'appel de projet du mois se terminant en mai 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Caron appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Approuve le dépôt du projet pour favoriser l'Activité physique au PAFILR

- Confirme sa contribution au projet
- Désigne Vanessa Ruest-Vignola ou Mikaël Jacques à agir au nom de l'organisme dans le cadre de cette demande.

20240519-ENTENDRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES POUR L'UTILISATION DES LOCAUX

ATTENDU QU' une rencontre entre les deux parties a eu lieu ,
ATTENDU QUE les deux organismes se font des prêts de locaux mutuellement ;
ATTENDU QUE l'entente pour l'utilisation des locaux étaient échues ;
ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'entente proposée par le Centre de services des Phares ;

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'approuver l'entente pour entre la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski et la Commission Scolaire des Phares pour l'utilisation des locaux.

20240520-OCTROIE DU CONTRAT DE RÉFECTION POUR LE PLANCHER DU CPE ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions pour refaire le couvre-plancher du local de la garderie suite au dégât d'eau ainsi que la remise à neuf de ce dernier ;

ATTENDU QU' une partie sera remboursée par les assurances de la municipalité ;

Il est proposé par Robert Duchesne appuyé par Marie-Hélène Caron et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat des charges complètes à l'entreprise locale NETTOYAGE CONSTRUCTION ROGER-YVES SOUCY pour un montant de 37 268.45 \$ tout inclus.

20240521-COMITÉ PILOTAGE MUNICIPALITÉ AMIES DES ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ souhaite mettre à jour sa politique famille et aînés ;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Gervais Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la création du comité de pilotage pour la politique famille et aînés, ayant pour mandat de mettre à jour la Politique familles et aînés ainsi que le plan d'action et nomme les membres suivants :

- Mario Guertin, Élu responsable du comité MADA
- Camille Fluet, Membre des familles
- Valérie-Geneviève Proulx, Membre des familles
- Louise Brouillette, Membre de la communauté des aînés
- Dominique Michaud, Membre de la communauté des aînés
- France Gagnon, Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent Isabelle Deschênes, Centre intégré de la Santé et des Services Sociaux BSL
- Tracy Thibault, Maison de la Famille de Rimouski-Neigette
- Sarah Toulouse, Accueil et intégration BSL
- Véronique Thibault, MRC de Rimouski-Neigette

VARIA

20240522- APPUI AUX DÉMARCHES ENTAMÉES PAR LE COMITÉ CITOYEN ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN CONCERNANT LA FERMETURE DU CENTRE DE SERVICES DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest a annoncé la fermeture du centre de services de SaintFabien pour le 13 juin 2024 •

CONSIDÉRANT QU' un comité citoyen s'est rapidement formé pour le maintien des services de la Caisse et que celui-ci bénéficie de l'appui de la Municipalité ,

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu entre les membres de ce comité, les représentants du Conseil municipal de Saint-Fabien et les représentants de la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ces rencontres n'ont abouti à aucun compromis acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE cette rupture de services met en péril la vitalité d'une communauté déjà dévitalisée (Q5 sur l'échelle de vitalisation du MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE les commerçant.e.s. fabiennois.e.s accusent déjà les contrecoups d'un contexte économique difficile (Covid, hausse des taux d'intérêts, etc.) ;

CONSIDÉRANT QU' un tiers des Fabiennois.e.s sont des personnes âgées qui ne sont pas à l'aise avec les outils technologiques ;

CONSIDÉRANT QUE les petites communautés ont participé à la prospérité des Caisses Desjardins et que leur retrait va à l'encontre de leur mission •

CONSIDÉRANT QUE le centre de services de Saint-Fabien dessert une partie des citoyen.ne.s et commerces des municipalités voisines ;

Il est proposé par Marie-Hélène Caron, appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité d'appuyer la Municipalité de Saint-Fabien et son comité citoyen dans ses démarches.

De faire parvenir une copie

- Municipalité de Saint-Fabien
- MRC Rimouski-Neigette

20240523- APPROBATION DE LA DÉPENSE POUR LE SEL ADOUCISSEUR

CONSIDÉRANT QUE SEL WARWICK offre le prix le plus bas dans les fournisseurs de sel adoucisseur pour l'eau potable •

CONSIÉRANT QUE c'est une dépense essentielle au bon fonctionnement du réseau d'eau potable ;

Il est proposé par Gervais Soucy, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité d'approuver la dépense au montant de 17 367.68\$ pour le sel adoucisseur acheter chez SEL WARWICK.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions concernant divers points à l'ordre du jour sont posées. Des demandes de la liste des comptes à payer pour les citoyens est faite ainsi que celle d'élaborer davantage dans les procès-verbaux. Des questions concernant le nouveau développement domiciliaire de la route Taché sont posées, ainsi que d'autres questions sur d'ancien règlement d'emprunt. Le maire répond aux questions des citoyens au meilleur de ses connaissances et tente de maintenir un climat respectueux au saint de la séance en cours.

20240524- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h29.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire suppléant, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy Vanessa Ruest- gnola Maire suppléant Dir. gén./greff.-trés.